

## Impact Social par le Sport – Note de synthèse Atelier 6

« Médico-social et socio-sport : mettre en place une fonction de référent activité physique et sportive en ESMS, clarifier ses missions, ses compétences et les conditions de déploiement d'actions socio-sportives. »

### > À propos de l'atelier :

**Date / horaire :**

Vendredi 20 mars, 10h à 12h15

**Lieu :**

Maison du Handball, Créteil

**Animateur(s) :**

- Jean Charles BASSON

**Intervenant(s) :**

- Nicolas FRANCO, Directeur plateforme handicap et parcours pour l'Association Joseph Sauvy, Directeur DITEP Peyrebrune, Membre du bureau de l'AIRe
- Nicolas Julliand, Gérant, Champ social formation et évaluation
- Frédéric STEINBERG, Responsable Centre d'Expertise Sport Handicaps, Centre d'Expertise Sport Handicaps (CESH)

**Nombre de participants :**

52

### > Objectifs :

**Objectif principal :**

- Identifier les actions socio-sportives existantes en ESMS.

**Objectifs secondaires :**

- Comprendre les implications du décret de 2023 instituant la fonction de « référent sport » dans les ESMS.
- Identifier les besoins du secteur médico-social (compétences, formation).
- Clarifier les missions et compétences du référent sport.
- Outiller les acteurs pour structurer leur démarche.

## > Déroulé :

### Étapes clés :

- Table ronde — Croisement des approches médico-sociales et socio-sportives.
- Atelier participatif : élaboration d'une fiche de mission du référent sport et d'une fiche projet socio-sportif.

## > Points clés abordés :

### Contexte et problématique soulevée :

- Le développement du socio-sport s'inscrit dans une dynamique de structuration des politiques publiques croisant les champs du sport, de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale. Dans ce cadre, le décret n°2023-621 introduit la fonction de référent activité physique et sportive dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS).
- Cette évolution marque une étape importante dans l'intégration des pratiques sportives au sein des ESMS, tout en soulevant des enjeux opérationnels : **positionnement du référent, articulation avec les équipes, liens avec les partenaires sportifs et socio-sportifs, professionnalisation des acteurs.**

## > Résultats – Productions :

### Idées générées :

#### → Des pistes d'actions/de travail :

L'atelier a permis de croiser les approches médico-sociales et socio-sportives, mettant en **évidence la nécessité d'hybrider les logiques éducatives, thérapeutiques et sportives.**

Le socio-sport apparaît comme **un espace d'interface entre plusieurs systèmes d'acteurs, nécessitant une coordination renforcée et un cadre structuré.**

Les échanges ont également souligné **une transformation progressive des ESMS** : passage d'un modèle historiquement fermé vers une ouverture accrue sur leur environnement territorial, dans laquelle le sport joue un rôle de levier.

#### → Des pratiques inspirantes :

- Ouverture des clubs sportifs aux publics accompagnés en ESMS (*Exemple : Un club de football local a lancé une section sport adapté en partenariat avec l'IME : des séances régulières de football sont organisées avec les jeunes de l'établissement, avec un accompagnement par les éducateurs spécialisés et les éducateurs du club*).
- Organisation de séances mixtes entre licenciés et publics médico-sociaux.

- Initiatives territoriales comme le Challenge Rugby DITEP, en Loire Atlantique, réunissant plusieurs centaines de jeunes.
- Production de supports (ex : documentaire « Rugby Thérapie »).
- Mobilisation d'acteurs spécialisés (Comité Paralympique, structures de sport adapté).

### → Le positionnement et rôle du référent sport :

Le référent activité physique et sportive est désigné par la direction de l'établissement.

**Il n'est pas nécessairement un professionnel du sport, mais un acteur pivot garant de la démarche.**

Ses missions principales incluent :

- La promotion des activités physiques et sportives.
- L'élaboration d'un plan d'actions adapté aux publics.
- La coordination des acteurs internes et externes.
- La mobilisation de prestataires spécialisés si nécessaire.
- Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le référent s'inscrit dans **une logique institutionnelle forte, nécessitant un portage par la direction et une articulation avec les instances de gouvernance (comité de direction).**

### → Compétences et professionnalisation :

La fonction de référent sport constitue **un champ en émergence, caractérisé par une forte hétérogénéité des profils.**

Les compétences attendues relèvent de plusieurs registres :

- Connaissance des publics accompagnés.
- Capacités de coordination et de travail partenarial.
- Compétences en ingénierie de projet.
- Posture éducative et relationnelle.

La professionnalisation apparaît comme **un enjeu majeur, impliquant le développement de formations adaptées et une mobilisation interministérielle (sport, cohésion sociale, santé).**

### > Enseignements issus des travaux menés en groupe :

Les productions ont permis de préciser les conditions de mise en œuvre :

- Nécessité d'un portage fort par la direction.
- Réalisation d'un diagnostic préalable des besoins.
- Définition d'objectifs clairs.
- Animation de collectifs internes (comités dédiés).

- Inscription du référent dans les instances décisionnelles.
- Mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions.

Deux livrables types ont été travaillés : fiche de mission du référent et fiche projet socio-sportif.

### → Enseignements structurants :

L'articulation entre socio-sport et médico-social repose sur trois dimensions :

- 1. Médiation éducative par le sport**
- 2. Continuité éducative et parcours**
- 3. Médiation sociale et accès aux droits**

### → Perspectives :

L'atelier met en évidence la nécessité de structurer durablement la fonction de référent sport, de renforcer les outils opérationnels et de consolider les coopérations entre secteurs.

Ces éléments constituent des bases solides pour le développement du socio-sport au sein des ESMS.